

# ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

## ACCUEIL PERISCOLAIRE (le matin à partir de 7h30 & le soir jusqu'à 18h30)

Les accueils périscolaires (matin + soir) sont gérés par la SLEP

Le service est payant et facturé en fonction de votre quotient familial (CAF17)

NOM - Responsable.s, Parent.s ou Représentant légal	Prénom - Responsable.s, Parent.s ou Représentant légal	Téléphone

NOM de l'enfant	Prénom de l'enfant	Ecole fréquentée	Classe fréquentée 2023-2024	Date de naissance

### 1 OPTION\* : ACCUEIL REGULIER (accueil régulier = présence réelle effective)

Jours de la semaine	Matin (à partir de 7h30)	Soir (jusqu'à 18h30)	Observations médicales, alimentaires, etc.
Lundi			
Mardi			
Jeudi			
Vendredi			

**Attention** : toute inscription non annulée dans les délais sera facturée (voir notre site : <http://www.slep-aytre.fr>).

### 2 OPTION\* : ACCUEIL OCCASIONNEL

Votre enfant est inscrit à l'accueil périscolaire en option 2 vous devez impérativement prévenir 72h00 avant sa venue et sa prise en charge à la sortie de l'école, par e-mail ([contact@slep.fr](mailto:contact@slep.fr)).

\* Vous pouvez modifier le choix de l'option de votre inscription en cours d'année.

#### Autorisation parentale :

J'autorise mon enfant à partir seul à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ du périscolaire

Personne (s) habilitée (s) à récupérer mon enfant :

M  Mme

Tél : / / / /

M  Mme

Tél : / / / /

M  Mme

Tél : / / / /

Personne à joindre en cas d'urgence :

Nom / Prénom

Tél : / / / /

Merci de prendre connaissance du fonctionnement de l'accueil périscolaire sur le site <http://www.slep-aytre.fr> (horaires, annulations, modifications, inscriptions, etc.)